

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :

Coordonnateur Général des Soins : Ph. FAUGERON

Cadre Supérieur de Santé : C. BOURGES

PRESENTATION DES UNITES :

- Pôle Surveillance Médicale Continue
 - Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)
 - Service d'Accueil des Urgences (SAU)
 - Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)
 - Unité médico-chirurgicale polyvalente

Le Service Urgences-SMUR se situe au 1er étage du BMC. Il comprend :

- un service d'accueil des urgences : 1 circuit long pour les hospitalisations, 1 circuit court pour les patients externes.
- une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) : 9 chambres individuelles ; DMS < 24 h
- un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) : prise en charge extra et intra hospitalière des patients.

L'unité Médico-Chirurgicale Polyvalente se situe au 6^{ème} étage du BMC.

Les services fonctionnent 24 h sur 24, 365 jours par an afin de répondre au plus près des besoins de la population. Deux cadres de santé assurent l'animation des équipes paramédicales autour d'un projet médico-soignant.

CADRE REGLEMENTAIRE :

Décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé

MISSIONS DU POSTE :

- Le Cadre de Santé organise les parcours des patients au sein du service des Urgences. Il encadre et anime les équipes paramédicales et coordonne les moyens en veillant à l'efficacité, la sécurité des patients et à la qualité des prestations.

ACTIVITES DU POSTE :

1 – Conception et coordination des organisations de soins et des prestations associées

- Conception et adaptation des organisations de soins ;
- Coordination et suivi des soins et des prestations, coordination des parcours de soin, coordination des interventions des différents acteurs ;
- Coordination avec l'équipe médicale et avec les différents acteurs (différents services, partenaires extérieurs, ...) internes et externes en lien avec l'activité du service ;
- Contrôle de la réalisation des soins et des prestations ;
- Gestion des aléas, des dysfonctionnements et des situations difficiles ou imprévues, des situations de crise ;

2 – Gestion de l'information, des moyens et des ressources du secteur d'activités

- Gestion au quotidien des ressources humaines (gestion des présences et des absences, réponse aux aléas, adaptation des effectifs à l'activité,.) ;
- Planification du temps de travail des équipes ;

- Réalisation, contrôle et suivi des tableaux de service permettant d'assurer la continuité et la cohérence des soins ;
- Gestion des ressources matérielles et des équipements, en collaboration avec l'assistant de pôle ;
- Production et coordination de l'information concernant l'activité du secteur, les patients et leur entourage ;
- Mise en place et suivi des moyens permettant d'assurer la traçabilité et la qualité des informations et des transmissions ;
- Suivi des indicateurs de pilotage de l'activité, contrôle des résultats, mesure et traitement des écarts, en collaboration avec le Cadre Supérieur de Santé ;
- Participation à la rédaction du rapport d'activité annuel ;

3 - Management, encadrement et animation des équipes pluri professionnelles

- Adaptation de l'activité quotidienne des membres de l'équipe à partir de l'organisation des soins ;
- Communication et échanges avec les membres de l'équipe : communication sur les projets, sur les performances collectives, sur le recueil d'informations, sur la transmission des consignes, les procédures, les bonnes pratiques, ... ;
- Définition d'objectifs individuels et collectifs, mise en place et conduite de plans d'action, de délégations, ... ;
- Organisation et conduite de réunions avec les équipes ;
- Organisation de l'intégration et du suivi des nouveaux professionnels de l'équipe, des stagiaires et étudiants ;
- Gestion des conflits et mise en place d'actions de médiation et de prévention ;
- Soutien des membres de l'équipe dans les situations difficiles ;

4 – Gestion et développement des compétences

- Définition des activités et des compétences requises pour les professionnels paramédicaux en fonction de l'activité de la structure ;
- Organisation et suivi de l'accueil (agents, stagiaires, nouveaux recrutes) ;
- Conduite d'entretiens d'évaluation des compétences et de la performance individuelle et collective des membres de l'équipe et des personnes en formation ;
- Proposition d'évolutions professionnelles et de mobilité professionnelle et accompagnement du projet professionnel ;
- Définition des besoins en formation et en développement des compétences individuelles et collectives pour l'équipe et des futurs besoins en fonction de l'évolution de l'activité ;
- Définition du projet de formation du secteur d'activités en fonction des orientations de la structure, des objectifs spécifiques et des ressources allouées en collaboration avec le Cadre Supérieur de Santé ;
- Définition de profils de postes pour le recrutement et pour l'organisation du service,
- Construction et mise en place des modalités de liaison entre les terrains de stage et l'institut de formation pour l'accompagnement des tuteurs et le suivi de la progression des étudiants et professionnels ;
- Réalisation ponctuelle d'actions de formation, participation à des jurys ;
- Mise en place des démarches d'analyse des pratiques professionnelles : pratiques réflexives, codéveloppement, ... ;

5 – Animation d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques

- Suivi de l'atteinte des objectifs liés à la qualité, diagnostic des écarts et mise en place d'actions préventives et correctives,
- Communication auprès de l'équipe des résultats des évaluations et des actions réalisées,
- Contrôle et évaluation de la qualité de la traçabilité des prises en charge dans le dossier de soins informatisé,
- Mise en place et suivi de l'application des procédures,
- Traitement des dysfonctionnements et des situations difficiles ou imprévues,

- Mise en œuvre des actions de prévention des risques associés aux soins et prestations,
- Mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,

6 – Elaboration et conduite de projets

- Montage, mise en œuvre, suivi et gestion des projets du service, en collaboration avec le Cadre Supérieur de Santé ;
- Participation aux réunions institutionnelles ;
- Réunions et rencontres avec l'équipe d'encadrement du pôle ;
- Contribution à des projets et groupes de travail transversaux au sein du CH de Brive ;
- Formalisation et communication des résultats de projets ;

7 - Veille professionnelle, études et travaux de recherche et d'innovation

- Veille documentaire, réglementaire, institutionnelle ;
- Actualisation de ses connaissances ;
- Elaboration et mise en place d'innovations dans sa pratique à partir notamment des résultats de la recherche ;
- Participation à la réalisation d'études et de recherches ;
- Participation à la production d'articles, de synthèses, de communications en vue de publication ;

MANIERE DE SERVIR ET QUALITES RELATIONNELLES:

- Capacité d'intégration :
 - Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, esprit d'initiative, entraide professionnelle, disponibilité, implication professionnelle ;
- Attitude relationnelle au travail :
 - Ethique professionnelle, attitude constructive, confiance en soi, écoute empathique, communication au sein de l'équipe ;
- Adaptation au poste de travail :
 - Capacités à s'organiser, à réajuster, à progresser, respect des consignes de travail, du secret professionnel, devoir de réserve et de discrétion professionnelle, respect des horaires, de la tenue professionnelle.

COMPETENCES REQUISES :

Ces postes nécessitent plus particulièrement :

- des capacités d'anticipation et de réactivité
- une connaissance aigüe des différents circuits des urgences et des parcours en aval.

PREREQUIS :

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé,
- Respect de la réglementation en vigueur et de l'organisation du travail en équipe,
- Adhésion au projet d'établissement, projet de la DSIRMT et du pôle,

CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE :

- Présence de [9h 00 à 17h 00] du lundi au vendredi,
- Astreintes 2 à 3 fois par an,
- Programmation des absences en concertation avec les cadres du pôle,
- 20 RTT dans le cadre du régime forfaitaire (dont 1 jour solidarité).